



Convocation :..... 27.11.2024
Affichage :..... 27.11.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 5 DÉCEMBRE 2024 À 18H00

N° 2024/25

Objet : Approbation du règlement intérieur « Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet »

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Didier HOULES.

Secrétaire :

Michel MARTIN

Assistaient également à la réunion :

Mme Isabelle JURY, Vice-Présidente Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet
M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet
Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte
Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n°2024/25

Approbation du règlement intérieur « Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet »

Le Président ayant exposé,

Dans le cadre de notre schéma local AMBITIONS HORIZON 2027, une action spécifique a été envisagée par délibération n°2024/16 du 11 juillet dernier, pour encourager la mobilité internationale : « Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet », avec plusieurs objectifs :

- faire que l'étudiant représente non seulement son établissement, mais aussi le site d'enseignement supérieur-recherche-innovation et l'agglomération de Castres-Mazamet et sa place dans le Tarn et la Région Occitanie, sur son lieu de stage à l'étranger,

- faire partager à son retour à d'autres étudiants du site son expérience de mobilité, des conseils, des souvenirs, pour donner envie à d'autres étudiants de réaliser à leur tour une mobilité internationale,

- rejoindre le réseau « Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet » qui sera constitué pour structurer et amplifier l'action au-delà de la première année d'expérimentation de cette action.

Le 1^{er} appel à candidature a été lancé le 1^{er} décembre 2024.

Vu le Comité syndical du 11 juillet 2024,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

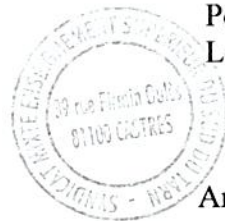
- approuve le règlement « Les étudiants ambassadeurs de Castres-Mazamet »,

- dit que les crédits sont inscrits au Budget du Syndicat mixte chapitre 65, compte 65748.

Fait et délibéré à Castres, le 5 décembre 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,



Arnaud BOUSQUET